



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4029

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2018

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4029**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2018**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2012-3364 du 12 novembre 2012 et suite aux décisions de son conseil d'administration et de son assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la société publique locale d'aménagement (SPL) Lyon Confluence a procédé à son évolution en SPL. Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière, notamment, de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des SPL.

Le document présenté au Conseil de la Métropole comprend le bilan d'activité et le bilan financier, approuvés par le conseil d'administration de la société en date du 3 avril 2019. Au titre de l'exercice 2018, les représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL étaient mesdames Anne Brugnera et Carole Burillon, messieurs Gérard Collomb, Gérard Claisse, Michel Le Faou, Guy Barret, Roland Bernard, Richard Brumm, Denis Brolquier et Hubert Guimet.

I - Bilan financier 2018

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2016 (en M€)	2017 (M€)	2018 (M€)	Tendance 2017-2018
capital social	1,8			stable
participation publique	100 %			
dont Métropole de Lyon	93 %			
produits d'exploitation "société"	2,6	2,7	2,6	↘
charges d'exploitation "société"	2,6	2,7	2,6	↘
produits société	2,7	2,7	2,7	stable

	2016 (en M€)	2017 (M€)	2018 (M€)	Tendance 2017-2018
charges société	2,7	2,7	2,6	↘
résultat net	0,03	0,04	0,05	↗
capitaux propres (hors subventions d'investissement)	2,3	2,3	2,4	stable

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement. Les recettes et dépenses relatives à la concession sont neutralisées dans le compte de résultat, le résultat net concerne uniquement les comptes de fonctionnement de la société.

Les produits et charges de la société (hors opérations) ne connaissent pas d'évolution notable par rapport à 2017. Les produits de la structure proviennent essentiellement des rémunérations des opérations : 2,3 M€ (86 % des produits), dont 0,45 M€ pour la concession 1 et 1,85 M€ pour la concession 2. Le plus gros poste de dépenses correspond aux charges de personnel, y compris les frais de déplacement, formation et personnel de remplacement (2,02 M€, soit 77 % des charges d'exploitation). Ils sont en baisse par rapport aux prévisions du fait d'arrêts maladies ou de congé maternité, et correspondent au 31 décembre 2018 à un effectif de 25 personnes, stable par rapport à 2017. Les autres frais de fonctionnement sont également stabilisés à hauteur de 0,6 M€, sans évolution notable depuis 2016.

L'exercice 2018 se clôt sur un excédent de 46 000 €, quasi-stable par rapport aux années précédentes (39 000 € en 2018 et 36 000 € en 2016) provenant pour moitié des produits.

Sur le plan du bilan d'aménagement, les éléments clés de l'exercice 2018 issus du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2018 sont les suivants :

- pour la concession 1, côté Saône (zone d'aménagement concertée (ZAC) 1, estacade et rives de Saône), l'avancement des opérations est de 97 % pour les dépenses et de 98 % pour les recettes. La rémunération de la SPL est réalisée à hauteur de 97 %. La participation d'équilibre de la Métropole a été versée en totalité pour 79 M€. En fin d'année, la trésorerie de l'opération était positive de 4,6 M€
- pour la concession 2, côté Rhône, les dépenses sont réalisées à hauteur de 40 % du bilan et les recettes à 34 %, avec une trésorerie en fin d'année de 5 M€. La rémunération cumulée de la SPL représente 28 % du montant prévisionnel. La participation d'équilibre de la Métropole a été versée en totalité pour 64,7 M€.

II - Faits marquants 2018 et perspectives 2019

1° - Pour la concession 1 côté Saône

Le protocole de liquidation de la concession Lyon Confluence 1, approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3815 du 30 septembre 2019, définit les dernières actions à mener par la SPL avant le terme de la concession fixé au 31 décembre 2020.

2° - Pour la concession 2 côté Rhône

a) - Réalisations 2018

Sur le plan contractuel, il est à noter la signature en 2018 de l'avenant n° 8 intégrant les nouvelles missions de la SPL portant sur la maîtrise d'ouvrage relative au groupe scolaire, à la crèche de la ZAC et aux travaux de réhabilitation du bâtiment porche du MIN, et de l'avenant n° 9 portant sur l'actualisation du bilan de la concession.

Sur le plan des opérations, les principales réalisations concernent :

- la poursuite des travaux de rénovation de la halle Girard, lieu totem de la French Tech, livré le 31 janvier 2019,
- les travaux de réhabilitation de l'hôtel 71,
- l'achèvement de la construction du parking A1, dit parc Marché Gare, en exploitation depuis juin 2018 assurée par Lyon parc auto (LPA),

- deux acquisitions à la Métropole au sein du marché gare et l'acquisition du tènement des "ex-boucheries André", permettant la future relocalisation la station-service BP pour libérer la parcelle du Champ,
- la poursuite d'études dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de l'équipement groupe scolaire/crèche, conformément à la convention financière tripartite SPL/Ville de Lyon/Métropole.

b) - Actualité 2019

En 2019, l'avenant n° 10 approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3816 du 30 septembre 2019, intègre de nouvelles missions confiées à l'aménageur, concernant la requalification du centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP), l'évolution du pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Lyon Confluence, ainsi qu'une mission promouvant le remplissage des rez-de-chaussées de commerces et d'activités sur la Confluence. Par ailleurs, le bilan de la concession a été actualisé concernant en particulier la réhabilitation du bâtiment porche et les recettes foncières complémentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, outre la poursuite des chantiers lancés en 2018, l'avancement du projet a été jalonné notamment par :

- la livraison du lieu totem de la French Tech et de l'hôtel 71,
- le début des travaux d'extension de la jauge de la scène de musiques actuelles (SMAC) et d'éco-rénovation du bâtiment porche,
- la poursuite des travaux d'aménagement du Champ,
- la mise en place d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) sous la forme d'un accord cadre pour les études circulation/stationnement sur le territoire de la Confluence,
- l'étude sur l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur à la Confluence,
- le démarrage des démolitions du CELP dans le cadre de la phase 1,
- la poursuite des études du projet PEM Perrache phase 2 et le lancement de l'appel à projets "reconversion du CELP".

Sur la base de l'avenant n° 10, la durée de la concession 2 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL Lyon Confluence au titre de l'exercice 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.